

**COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 10 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, et le dix du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la Présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur Communauté de Communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur Communauté de Commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

**Présents** : Mmes BAILLET Pascal, BLANCHARD Karine, BOISSOT Agnès, BUTTIGIEG Auréline, COUILLEROT Chantal, DIMBERTON Marie, DUPONT Martine, FRAPPET Martine, GRAPIN Annick, GROSS Stéphanie, GUIGON Martine, JAEGER Claire, KOCKELBERGH Suzanne, LACROIX MFOUARA Béatrice, LARUE Anne, MALAISE Laure, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, PUGEAUT Angéline, THEVENET Catherine, TISSERAND Patricia, JAILLET Françoise, Ms BARBOTTE Alain, BESSON Stéphane, BLANC Eric, BOILLET Stéphane, BONDIER Patrick, BORNEL Daniel, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COUCHOUX Eric, COULON Jean-François, DE VECCHI Eric, DONGUY Roger, FARIA Xavier, FATET Alain, GALOPIN Christophe, GELOT Jacques, GROS Stéphane, GUICHARD Christian, GUIGUE Jean-Michel, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MASSOT Denis, MERLIN Denis, MOREY Pascal, PERRET Michel, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, TABOURET Christophe, THIÉRIOT Yanick, TREFFOT Claude, VADOT Anthony, VITTAUD Jean-Pierre, WITMANS Matthijs.

**Excusés (représentés par)** : Mmes BEY Sandra (Mr GALOPIN Christophe), BONIN Sylviane (Mr POUSSIN Luc), CHAUSSAT Virginie (Mr FARIA Xavier), DA SILVA Mariana (Mme FRAPPET Martine), DEJEAN-AGRON Marie (Mr GROS Stéphane), DUROUX Nadine (Mme GROSS Stéphanie), LAGUT Jocelyne (Mr GUICHARD Christian), FAUVEY Audrey (Mme JAILLET Françoise), Ms BRAUD Benjamin (Mr BONDIER Patrick), CAMUS Denis (Mme MOREL Martine), COLIN Jean-François (Mr CLERC Jean-Yves), FERRIER Antoine (Mme PUGEAUT Angéline), MARICHY Patrick (Mr DONGUY Roger), MORAND Stéphane (Mr BARBOTTE Alain), VICCHIO Stéphane (Mme THEVENET Catherine).

**Excusés non représentés** : Mmes POULARD Magalie, ROBERT Corinne, RODOT Nelly, Ms BERNARD Eric, CAUZARD Philippe.

**Absents** : Mmes COLIN Christelle, GAUTHIER Sophie, GUILLOT Jennifer, MALOIS Jessica, VINCEROT Béatrice, WILLAUER Françoise, Ms BENARD Théo, BEY Pascal, COLIN David, DAVID Frédéric, FERRE Jérémy, GAUTHIER Bernard, GONTCHARENKO Alain, MORAND Johan, PERNIN Philippe, PILLON Christophe, REBOULET Jean-Michel, VIVANT Jérôme.

Présents : 57 - excusés ayant donné pouvoir : 15 (72 votants) - excusés : 5 - absents : 18.

Délégués en exercice : 95.

Assistaient à la réunion : Madame Audrey OURDANABIA, Directrice et Monsieur Mickaël JOUHANNEAUD, Directeur Adjoint - Responsable SPANC.

Convocation du 23 février 2026.

Début de séance à 18 H 37.

**L'ordre du jour est le suivant :****A) SIVOM**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 13 janvier 2026
- 2) Admissions en non-valeur et créances éteintes
- 3) Mise à jour du tableau des effectifs

**B) SIREN**

- 4) Répartition des frais SIREN/SPANC
- 5) Vote du Compte Financier Unique
- 6) Affectation des résultats
- 7) Vote du budget primitif 2026 et des taux particuliers et professionnels, hors gros producteurs

**C) SPANC**

- 8) Vote du Compte Financier Unique
- 9) Affectation des résultats
- 10) Vote du budget SPANC 2026
  
- 11) Questions diverses



En préambule, le Président ouvre la séance en précisant que lors de l'examen des budgets, plusieurs observations ont été formulées concernant le budget du SPANC et, plus particulièrement, le projet d'acquisition d'un camion déshydrateur.

À la suite de ces remarques, le Président a indiqué que le montage financier initial avait été réexaminé afin d'en sécuriser les modalités. Il a précisé que le financement du camion déshydrateur reposera désormais en partie sur un emprunt contracté par le budget SPANC, que l'excédent du budget SPANC permettra de financer l'acquisition de l'unité de déshydratation et enfin qu'aucun virement du budget SIREN vers le budget SPANC ne sera réalisé.

Concernant le budget du SIREN, il a également précisé que l'emprunt initialement envisagé pour les travaux d'extension du bâtiment administratif ne sera finalement pas mobilisé, ces travaux étant financés par l'excédent du budget.

Le Président a rappelé que le principe de l'emprunt avait initialement été validé par les services de la trésorerie, mais que, suite aux observations formulées, un autre interlocuteur de la trésorerie avait signalé qu'un risque juridique pouvait subsister. Dans ce contexte, il a été décidé d'adapter le montage financier.

Monsieur CLERC a par ailleurs rappelé que cette opération répond à un besoin de la collectivité et des usagers et qu'elle a été construite de manière à garantir son équilibre financier.

Enfin, dans la perspective du prochain renouvellement des instances, il a été indiqué que seules les opérations nécessaires au fonctionnement du SIVOM seront engagées à compter de ce jour. Les investissements inscrits au budget 2026 ne seront pas lancés à ce stade, à l'exception des opérations déjà engagées, notamment la déchèterie de Cuiseaux.

Les orientations futures en matière d'investissement seront examinées en Bureau et feront l'objet d'échanges lors de l'Assemblée Générale prévue en juin 2026.

Le Président a rappelé que le budget présenté se veut sincère, conforme aux règles budgétaires et permettant à la future équipe de poursuivre les investissements nécessaires au service du territoire et de ses usagers.

### A) SIVOM :

#### - 1) Approbation du compte rendu de la séance du 13 janvier 2026 :

Monsieur le Président donne connaissance du compte rendu de l'Assemblée Générale du 13 janvier 2026.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte rendu.

#### - 2) Admissions en non-valeur et créances éteintes

Suite aux relances réalisées par le Trésor Public concernant certaines factures impayées, il s'avère qu'un certain nombre d'entre elles ne sont pas recouvrables. Aussi est-il nécessaire d'admettre ces créances en créances éteintes et en non-valeur afin d'apurer les comptes du SIREN, les sommes correspondantes étant prévues au budget.

Non valeurs TTC : 7 799,88 €

Créances éteintes TTC : 4 094,68 €

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de valider les admissions en non-valeur et créances éteintes telles que présentées ci-dessus.

#### - 3) Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose que suite à la réussite au concours d'ingénieur de Monsieur JOUHANNEAUD, Directeur Général Adjoint et responsable du SPANC, il propose de transformer le poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe occupé par Monsieur JOUHANNEAUD en un poste d'ingénieur.

Le tableau des effectifs doit ainsi être mis à jour et sera le suivant au 1<sup>er</sup> avril 2026.

	Postes ouverts	Postes ouverts	Postes ouverts				
Tableau des Effectifs du SIVOM du Louhannais	au 01/02/2026	01/04/2026	24/09/2026	En poste au 01/01/26	En poste au 01/04/2026	en poste au 24/8/26	dont SPANC
Ingénieur	1	2	2		1	1	1
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	3	2	2	3	2
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	1	2	1	0	

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de valider ce tableau des effectifs.

**B) SIRED****- 4) Répartition des frais SIRED/SPANC**

Monsieur le Président expose que conformément à la délibération 2006-04-08 du 27 avril 2006, il est nécessaire de prévoir les clefs de répartition des frais communs au SIVOM et au SPANC pour l'année 2026.

L'ensemble de ces dépenses étant prévu au budget SIVOM, le SPANC versera au SIVOM une somme correspondant aux frais engagés par le SIVOM au bénéfice du SPANC, à savoir :

Part de l'indemnité des élus et part sur les salaires du personnel du SIVOM. Soit : 15 000 €

Part sur la téléphonie : 3 000 €

Carburant : 1500 €

Part sur le nettoyage des locaux : 620 €

Part sur la consommation d'énergie des locaux : 2 000 €

Pour les diverses assurances : 4 000 €

Participation affranchissement : 6 000 €

Participation CNAS : 1 100 €

Soit un total de : 33 220 €

Reversement au SIVOM	2026
Compte \ total	33 220
Salair e + amt 658	15 000
6262 Téléphonie	3 000
6066 Carburant	1 500
6283 Nettoyage des locaux	620
60 611 Consommation d'énergie	2 000
6161 Assurances	4 000
6261 Affranchissement	6 000
648 Participation CNAS	1 100

D'autre part, au vu de la nouvelle organisation de la direction du SIVOM, le SIVOM versera au SPANC une somme correspondant aux frais engagés par le SPANC au bénéfice du SIVOM, à savoir :

Part sur les salaires du personnel du SPANC (DGA) : 35 000 €

Les opérations comptables nécessaires s'effectueront en fin d'année.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la répartition de frais 2026 entre les services, comme indiqué ci-dessus.

**- 5) Vote du Compte Financier Unique**

Monsieur Stéphane GROS donne connaissance du Compte Financier Unique 2026 qui laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 438 777,27 €,
- un excédent d'investissement de 389 362,09 € hors reste à réaliser,
- un solde des restes à réaliser de - 693 835,13 €.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver le Compte Financier Unique SIRED 2026 présenté par Monsieur Stéphane GROS et les propositions ci-dessus.

**- 6) Affectation des résultats**

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit aux budgets SIREN 2026 :

Reprise en résultat reporté :

A l'investissement au 001 : Résultat reporté : 389 362,09 €

A l'investissement au 1068 : 304 473,04 €

Au fonctionnement au 002 : Excédent reporté : 1 134 304,23 €

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver ces affectations.

**- 7) Vote du budget primitif 2026 et des taux particuliers et professionnels, hors gros producteurs**

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel 2026 du SIREN.

Le montant des dépenses de fonctionnement est égal aux recettes de fonctionnement soit 6 856 421,58 € HT, le montant des dépenses d'investissement est égal au montant des recettes d'investissement soit 1 639 246,71 € HT.

Monsieur le Président demande au comité syndical de fixer à 152,14 € HT le montant du taux de base de la redevance 2026 pour les usagers particuliers, à 160,91 le montant du taux de base de la redevance 2026 pour les usagers professionnels, demande à ce que le budget soit voté par nature et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Monsieur le Président demande au comité syndical d'accepter les amortissements tels que fixés aux tableaux joints au budget.

Monsieur le Président demande au comité syndical de le charger d'entreprendre les négociations nécessaires à l'obtention, la renégociation ou le remboursement anticipé des emprunts destinés au financement des divers investissements aux conditions les plus avantageuses pour le SIVOM et l'autorise à signer les contrats.

Le Comité Syndical décide à 70 voix pour et 2 abstentions d'approuver le budget SIREN 2026 présentés par Monsieur le Président et les propositions ci-dessus.

**C) SPANC****- 8) Vote du Compte Financier Unique**

Monsieur le président donne connaissance du Compte Financier Unique 2026 du SPANC qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 93 666,08 € et un excédent d'investissement de 59 427,42 €.

Le Comité Syndical décide à 69 voix pour et 3 voix contre d'approuver ce Compte Financier Unique 2026 pour le SPANC.

**- 9) Affectation des résultats**

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit aux budgets 2026 du SPANC.

Reprise en résultat reporté :

Au fonctionnement au 002 : Excédent reporté : 93 666,08 €

A l'investissement au 001 : Excédent reporté : 59 427,42 €

Le Comité Syndical décide à 70 voix pour et 2 voix contre d'approuver ces affectations.

### - 10) Vote du budget SPANC 2026

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel SPANC 2026.

Le montant des dépenses de fonctionnement est égal au montant des recettes de fonctionnement soit 536 656,08 € HT.

Le montant des dépenses d'investissement est égal au montant des recettes d'investissement soit 460 992,42 € HT.

Monsieur le Président demande au comité syndical que le budget soit voté par nature et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Monsieur le Président demande au comité syndical d'accepter les amortissements tels que fixés aux tableaux joints.

Le Comité Syndical décide à 70 voix pour et 2 voix contre d'approuver le budget SPANC présenté par Monsieur le Président.

### -11) Questions diverses

#### Kit anti-tempête

Le Président indique que le budget a été construit pour prévoir l'achat de kits anti-tempête pour équiper les bacs jaunes des usagers. A ce stade, aucun marché ne sera lancé car le prochain Bureau étudiera le sujet plus en détail.

#### Camion déshydrateur

Un délégué s'interroge sur la pertinence de l'achat par le SPANC d'un camion déshydrateur, se demandant si cet achat pourra réellement s'autofinancer, si le SPANC est en capacité de gérer la surcharge de travail induite par la prise en régie de ce nouveau service et si le SPANC ne sera pas, comme les autres prestataires, limité au niveau des dépotages et contraint de réaliser moins de vidanges que prévues.

Monsieur le Président répond que ce nouveau matériel s'auto-financera via la facturation des vidanges faite en régie et que le SPANC est bien en capacité d'absorber cette nouvelle charge de travail, un chauffeur poids lourd faisant déjà partie de l'équipe.

Enfin, le Président rappelle qu'un exutoire a déjà été trouvé en la station de compostage Leledy Compost qui est en mesure de traiter l'ensemble des matières de notre territoire et qu'une convention pourra être signée dès que le matériel sera en notre possession.

#### Installations photovoltaïques : bilan de la consommation et de la production d'électricité

Le Président présente la consommation et la revente d'électricité du site.

Les panneaux photovoltaïques, mis en service le 31 octobre 2024, contribuent désormais à la production d'énergie et à la maîtrise des consommations.

En 2025, le coût des factures d'électricité s'élève à 10 166,93 € HT, contre 18 256,62 € HT en 2024.

Parallèlement, la revente d'électricité à EDF a généré une recette de 11 769,82 € en 2025. Il est également rappelé que l'éclairage des services techniques a été entièrement converti en LED avec l'installation d'une minuterie depuis la mi-décembre 2025, permettant une optimisation énergétique supplémentaire.

Pour rappel, le coût de l'installation photovoltaïque s'élève à 132 808 € HT, avec une subvention du Département de Saône-et-Loire de 12 000 €.

Un délégué demande le prix de vente de l'électricité, le tarif sera envoyé ultérieurement à l'ensemble des délégués car le Président n'a pas les chiffres sous les yeux.

La prochaine Assemblée générale, prévue en juin 2026, sera consacrée à l'installation des nouvelles instances et à l'élection de l'exécutif.

La séance est levée à 20 H 00  
Le Président du SIVOM  
Christian CLERC

